

COMMUNE DE ZONZA (20144)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
COMMUNE ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00 – Fax : 04.95.56.20.99

Date de l'acte : 16/01/2024

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mme Denise **BRADESI**, demeurant à ZONZA (20144) route de Pinarello.

Née à ZONZA (20124), le 13/11/1927.

Veuve de Mr Jean Baptiste De La Sarra di Baca **GUIDICELLI**.

Portant sur les biens et droits immobiliers suivant :

A ZONZA (20144) :

*Une parcelle de terre en BND cadastrée au lieudit ZONZA :

- S° A, N° 482 pour 57ca (lot A002 à prendre sur 1a 14ca).

*Une parcelle de terre et la maison y édifiée cadastrées au lieudit SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO :

- S° G, N° 355, pour 28ca.

- S° G, N° 357, pour 1a 53ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr